



PLOEMEUR  
PLANOËV

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240619-DB20240615-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du  
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du  
Mercredi 19 juin 2024

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR L' ANNEE SCOLAIRE  
2024-2025 – ECOLE DIWAN**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Laëtitia LAFFONT à Armelle GEGOUSSE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

**Absente :** Brigitte LE LIBOUX.

**Secrétaire de séance :** Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Présents : 26  
Pouvoirs : 06  
Absente : 01

## n°15

### **PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR L' ANNEE SCOLAIRE**

#### **2024-2025 – ECOLE DIWAN**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'école Diwan propose un enseignement immersif en langue bretonne qui répond à la demande d'une partie des familles ploemeuroises, en l'absence, jusqu'à ce jour, de filière immersive publique sur le territoire communal.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 4 juin 2024 ;**

**Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 6 juin 2024 ;**

**Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **VALIDE** l'augmentation de 1% pour le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 609,66 € par élève ploemeurois de maternelle.
- 333,51 € par élève ploemeurois en élémentaire.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire